

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 12 septembre 2014 fixant le calendrier des examens théoriques des personnels navigants professionnels pour l'année 2015

NOR : DEVA1421219A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif aux modalités d'organisation des examens théoriques des brevets, des licences, des certificats et de la qualification de vol aux instruments des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier des examens théoriques (sur support papier) des personnels navigants professionnels pour l'année 2015 est fixé par les tableaux suivants :

NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTION		DATES DES ÉPREUVES écrites
	Ouverture	Clôture	
Pilote de ligne avion – ATPL/A/FCL1	1 ^{re} session		
010 Droit aérien et proc. du contrôle 021 Cellules et systèmes, électricité 022 Instrumentation	Mercredi 28 janvier	Jeudi 5 février	Du mardi 24 mars au vendredi 27 mars
031 Masses et centrages 032 Performances 033 Préparation et suivi du vol 040 Performance humaine et ses limites	2 ^e session		
050 Météorologie 061 Navigation générale 062 Radionavigation 070 Procédures opérationnelles	Mercredi 29 avril	Jeudi 7 mai	Du mardi 16 juin au vendredi 19 juin
080 Mécanique du vol 091 Communication VFR 092 Communication IFR	3 ^e session		
	Mercredi 22 juillet	Jeudi 30 juillet	Du mardi 22 septembre au vendredi 25 septembre
	4 ^e session		
	Mercredi 28 octobre	Jeudi 5 novembre	Du mardi 15 décembre au vendredi 18 décembre
Parachutiste professionnel	Mardi 3 février	Mercredi 11 février	Mercredi 18 mars
Photographe navigant	Lundi 5 janvier	Mardi 13 janvier	Mercredi 4 février (écrit) Jeudi 5 février (oral)

L'examen parachutiste professionnel et l'examen photographe navigant se déroulent uniquement au centre des examens d'Orly.

NATURE DES EXAMENS	DATES D'INSCRIPTION		DATES des épreuves écrites
	Ouverture	Clôture	
Certificat de membre d'équipage de cabine (CCA)			
1 ^{re} session	Lundi 5 janvier	Mardi 13 janvier	Jeudi 26 février
2 ^e session	Lundi 13 avril	Mardi 21 avril	Jeudi 28 mai
3 ^e session	Lundi 29 juin	Mardi 7 juillet	Jeudi 3 septembre
4 ^e session	Lundi 19 octobre	Mardi 27 octobre	Jeudi 10 décembre
Pilote professionnel – Qualification de vol aux instruments CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	1 ^{re} session		
	Lundi 5 janvier	Mardi 13 janvier	Du lundi 16 février au vendredi 20 février
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	2 ^e session		
	Lundi 30 mars	Mardi 8 avril	Du lundi 18 mai au vendredi 22 mai
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	3 ^e session		
	Lundi 22 juin	Mardi 20 juin	Du lundi 7 septembre au vendredi 11 septembre
CPL/H (3 jours) IR/A/H (2 jours)	4 ^e session		
	Lundi 12 octobre	Mardi 20 octobre	Du lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre

Nota important

Les dates des épreuves sont données à titre indicatif : elles sont susceptibles de modifications.

1) Il est rappelé que les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier) au pôle examens :

DSAC/PN – Pôle examens – Bâtiments 85-86 – Orly Fret n° 723 – 94399 Orly Aérobares Cedex.

2) Les chèques et mandats portant redevances d'examens doivent être établis à l'ordre de « régisseur d'avances et de recettes de la DSAC-Orly ».

3) Les candidats ne seront pas autorisés à accéder à la salle d'examen après ouverture des enveloppes scellées contenant les sujets et sont priés de vérifier leur lieu de convocation.

4) Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la direction générale de l'aviation civile :

DSAC/PN – Pôle examens – Bâtiments 85-86 – Orly Fret n° 723 – 94399 Orly Aérobares Cedex ou sur le site Internet de la DGAC : www.developpement-durable.gouv.fr

Article 2

Le calendrier des sessions :

- aptitude à la langue anglaise pour la qualification de vol aux instruments ;
- compétences linguistiques langue anglaise ;

est disponible sur la page suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Calendrier-des-sessions,14250>

Nota important

Ce calendrier est donné à titre informatif.

La DGAC se réserve le droit de modifier ou d'annuler les sessions d'examens et ne pourrait être tenue responsable des conséquences liées à une utilisation erronée ou obsolète des informations figurant dans ce document.

Avertissement : il vous appartient de vérifier la date d'examen proposée par le site d'inscription Océane. Une fois validé, votre choix ne pourra plus être modifié et la redevance d'examen ne pourra être ni remboursée ni reportée pour une nouvelle inscription.

Article 3

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 septembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du pôle examens de la direction
de la sécurité de l'aviation civile,*
M. CHABROUX